N° 4717. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 26 Juin 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 26

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

CRÉATION
d'un Laboratoire municipal d'analyses
A TOURCOING

A différentes reprises depuis plusieurs années, nous nous sommes efforcés de démontrer dans ce journal les incontestables avantages à retirer pour tous d'un laboratoire municipal d'analyses.

Il y a bien longtemps déjà que M. Julien Tack avait déposé un vœu dans ce sens, mais aucune suite n'y fut donnée.

Il le renouvela, il y a quelques mois et cette fois sa proposition fut prise en considération et envoyée à l'examen de la commission des finances qui a, après la lecture d'un rapport de M. Tack, admis à l'unanimité de ses membres le principe de la création d'un laboratoire municipal.

Depuis, la question n'a pas fait un pas, et nous le regrettons très sincèrement.

Pour démontrer l'incontestable utilité qui milite en faveur du projet en question nous ne pouvons mieux faire que de publier le rapport très intéressant de l'auteur de la proposition.

Création d'un laboratoire municipal

La création d'un laboratoire municipal s'impose à un double point de vue, celui de l'hygiène publique et celui de l'industrie locale.

I. C'est une vérité incontestée que nulle dépense n'est plus justifiée que celles qui ont pour objet la santé publique, et l'utilité de ces dépenses se fait surtout sentir dans une grande cité industrielle comme la nôtre.

Une hygiène éclairée accroît les forces de l'ouvrier, empêche les maladies, et en augmentant son bien-être, concourt indirectement à sa moralité.

La population ouvrière a besoin d'une alimentation tout à la fois saine et peu coûteuse, malheureusement une concurrence souvent déloyale introduit sur le marché des substances alimentaires de qualité inférieure et des imitations industrielles de produits naturels, qui tirant ainsi les économies scientifiques au détriment de la santé publique.

C'est à la science à préparer le mal qu'elle a fait, par des analyses exactes confiées à des chimistes expérimentés, et qui mettront les consommateurs en garde contre les falsifications nuisibles et dangereuses.

D'autre part, le laboratoire municipal serait chargé de l'examen bactériologique des eaux qu'il soit, comme on le sait aujourd'hui, le véhicule ordinaire des germes pathogènes.

La fièvre typhoïque qui tend à revenir à l'état endémique dans certains quartiers de notre ville, doit être combattue avec la plus grande énergie; une administration vigilante ne doit rien négliger pour lutter contre un fléau aussi meurtrier.

II. — Le laboratoire municipal rendrait des services d'une autre nature, en permettant aux industriels l'analyse chimique des substances employées dans leur fabrication et empêchant ainsi toute fraude ou estimation surfaite.

La ville mettrait à la disposition de l'industrie des moyens scientifiques d'appropriation et de contrôle qui lui font le plus souvent défaut.

Installation — Matériel nécessaire

L'installation pourrait se faire dans une annexe du lycée, attenant à la salle des cours publics.

Un matériel complet sera indispensable; mais nous possédons aux cours publics de la ville un certain nombre d'appareils qui pourront être utilisés, tels qu'un marguerin de la Riche, le nécessaire complet pour l'examen lait, une collection d'appareils en verre gradué, une soufflerie avec chalumeau, etc.

Il est bon d'ajouter que le cabinet de physique des cours publics possède déjà des appareils de bactériologie propres à la culture des bacilles.

L'examen des éléments pathogènes d'une eau et en particulier du bacille de la fièvre typhoïde qui désormais sera possible, nécessitera seul l'achat d'un microscope d'une assez grande valeur.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux des membres de la commission la nomenclature des objets qu'il serait nécessaire d'acquérir pour compléter l'installation du laboratoire.

Un microscope de la maison Zeiss frères	900
Une balance de précision	575
Un trébuchet	375
Une balance Roberval	25
Une grille à analyses	125
Un fourneau à moufle	50
Un bain-marie	50
Creusets en platine et en argent, capsules en platine	300
Appareils spéciaux pour analyses diverses (huiles, vins, bières, vinaigres)	500
Verrerie, porcelaines, brûlures, appareils caoutchouc, thermomètres, densimètres, etc.	800
Total	3500

auquel il faut ajouter les frais d'aménagement constitués en tables, armoires, distribution de gaz, etc. — 1500

Total général 5020

Reste les dépenses à provenir du chef des honoraires à payer au directeur du laboratoire.

Deux solutions sont en présence; ou le directeur obtiendra un traitement fixe, ou ses honoraires seront réglés proportionnellement aux analyses effectuées. Votre commission choisira le mode qu'elle supposera le plus pratique.

Pour terminer, il ne me reste qu'à indiquer le tarif du prix des analyses à imposer au public. Or, des renseignements qui m'ont été donnés, il résulte que la moyenne du prix des analyses pourra être établie comme suit :

Bière 5 fr. — Vin 5 fr. — Lait 3 fr. — Farines 10 fr. — Pain 5 fr. — Beurre 5 fr. — Huiles 5 fr. — Vinaigre 3 fr. — Conserves 5 fr. — Liqueurs 5 fr. — Café 3 fr. — Poivre 3 fr. — Examen bactériologique d'une eau, 25 fr.

Tel est le tarif qui pourrait être appliqué à Tourcoing aussitôt l'installation du laboratoire et que l'expérience permettra de modifier.

Julien TACK.

LA FIN DE LA BOULANGE
La Mystification

LE FAUSSAIRE

Le nègre Nordton dont nous avons annoncé l'arrestation est né à l'île Maurice et est âgé de 55 ans; il a habité Diégo-Suarez, Madagascar et Marseille. Depuis huit ans il est à Paris.

A Nice d'abord, puis ensuite à Marseille, il exerça la profession de traducteur interprète.

A Nice, grâce au passage considérable d'étrangers, l'interprète put gagner sa vie pendant la « season ». A Marseille les choses changèrent de face, et comme la traduction ne donna t pas, il dut se mettre dans le commerce. Il eut même ta, à son nom, une petite maison de transit. Bientôt la maison créditis a b ien que, cherchant fortune, son propriétaire abandonna la cité phocéenne pour Paris.

Au mois de mars 1892, le ménage Norton emménages au 9 de la rue Fouitier. Loyer de 150 francs par an. Le mois suivant il allait habiter, rue de Reuilly 89, un appartement de 300 francs.

C'est tout ce qu'on sait sur lui jusqu'ici.

Quel est son passé? On n'en connaît pas davantage.

Au Jardin de Paris

Pour donner une idée du sérieux des conjurés, terminons par ce détail piquant qu'ils se rencontraient habituellement au Jardin de Paris. C'est là que M. Millevoye avait donné rendez-vous à ses amis et complices après la séance de la Chambre de lundi dern er, où il avait annoncé qu'il fournirait les preuves de la trahison de M. Clémenceau dans la séance de jeudi.

Le lendemain mardi, un dîner avait lieu au restaurant Chevillard, au rond-point des Champs-Elysées. A ce dîner assist ient entre autres MM. Millevoye, de Morès, de Cesti, de Dion, Judet et Norditon.

Une consultation eut lieu sur l'authenticité des pièces, auxquelles ces messieurs reconnurent unanimement le caractère de pièces diplomatiques absolument authentiques.

La mystification avouée

Paris, 24 juin, soir. — Dans l'interrogatoire que Aithalin a fait subir à Norton, ce dernier a avoué que les pièces lues à la tribune par M. Millevoye avaient été toutes fabriquées.

On saura bientôt à l'instigation de qui et dans quel but.

Renseignements complémentaires
SUR NORTON

Paris, 24 juin, soir. — L'ambassade d'Angleterre nous envoie la note suivante :

M. Alfred Norton, natif de l'île Maurice, n'a occupé aucun emploi à l'ambassade britannique, où il était totalement inconnu jusqu'au mois de mars dernier. Vers cette époque, il demanda à l'ambassade en sa qualité de sujet britannique, d'appuyer une pétition qu'il était sur le point d'adresser aux autorités françaises pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession d'interprète juré et traducteur de la langue anglaise à Paris.

Avant de faire droit à cette demande qu'il produisit des certificats sur sa moralité. Quelque temps après, il apporta une lettre d'un député français bien connu par sa haute situation et son honorabilité, par laquelle le député en question appuyait la requête de Norton et déclarait que celui-ci avait habité pendant 20 ans Marseille où il était honorablement connu.

L'ambassade britannique se crut justifiée de transmettre au ministère des affaires étrangères la requête de Norton, jusqu'à présent l'ambassade ignore la suite qui y a été donnée.

Les documents mystificateurs
Livrés au Parquet

Le garde des sceaux a transmis au président de la Chambre la demande du Parquet tendant à ce que les documents lus à la tribune par M. Millevoye et remis par M. Casimir Périer par l'orateur lui fussent livrés.

Les prévenus au service anthropométrique

Paris, 24 juin. — M. Norton a été conduit, dans la matinée au service anthropométrique et y a été mensuré.

Quelque temps après, des agents se sont rendus au Dépôt et ont invité M. Ducret à les suivre également au service anthropométrique.

M. Ducret s'y étant énergiquement opposé, les agents ont informé le parquet de l'incident.

Il a été décidé que M. Ducret ne serait pas pour le moment mensuré.

Le directeur, dit la *Cocarde* ne sera interrogé que dans le courant de l'après-midi.

Interrogatoire des prévenus

Paris, 10 h. soir. — Ce n'est que vers 6 h. ce soir que M. Athalin a interrogé Ducret.

Mme Ducret, qui attendait dans le couloir a pu s'entretenir avec son mari.

Une confrontation entre Ducret et Nordton est probable.

Le *Soir* assure que presque toutes les personnes citées et énumérées dans la liste lue par Millevoye auraient l'intention de se porter partie civile dans l'affaire des documents.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 24 juin. — Les ministres se sont réunis samedi à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Au Soudan

M. Delcassé a fait savoir qu'il avait reçu du colonel Archinard la dépêche suivante :

« Kayes, 23 juin. — Au moment de m'embarquer, je reçois des nouvelles de Combes, qui est encore à Kan Kan. Combes continue à recevoir journellement la soumission des Sofas de Samory avec leurs troupes et leurs armes. Un de ces chefs avait plus de 3,000 hommes

» La fin de Samory, Karamoko, ayant avec quelques bandes essayé de prendre pied dans le Bouz e, au sud de K ni, en a été expulsé par la population, appuyée de tirailleurs indigènes, qui lui ont infligé de grandes pertes, tandis que le capitaine Durand s'assurait qu'à l'Est, les deux rivières du D ou étaient débarrassées de Sofas.

Les fourrages

Le ministre des travaux publics a annoncé qu'il avait invité les préfets à s'entendre avec les ingénieurs en chef de la navigation pour abandonner au public une partie interrompre la navigation et sans laisser dégrader les ouvrages, les fourrages qui poussent sur les berges des canaux.

Les chemins de fer tunisiens

Le Conseil a autorisé le ministre des travaux publics à déposer lundi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant approbation de la convention conclue avec la Compagnie Bône-Guelma, au sujet de la construction des chemins de fer tunisiens.

La revue du 14 Juillet

Les ministres ont ensuite décidé que la revue du 14 juillet aurait lieu à Longchamps à 3 heures de l'après-midi.

Au Siam

Le ministre de la marine a annoncé que l'amiral Humann était arrivé de Saïgon et qu'il devait se rendre à Bankok pour y effectuer une visite officielle.

Le Nautonnier de « Victoria »

L'amiral Rieunier a en outre fait part au Conseil qu'il avait adressé au gouvernement anglais, au nom de la marine française, un télégramme de condoléance à l'occasion de la catastrophe du cuirassé Victoria.

Les syndicats

M. Dupuy, président du Conseil, a fait connaître que M. Guérin, ministre de la justice, lui avait écrit pour l'informer que le procureur de la République venait d'ouvrir, en vertu des articles 4,5 et 9 de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, une information contre toute personne que l'instruction fera connaître comme responsable de l'omission du dépôt de statuts prescrit par la loi.

M. Couturier, juge d'instruction, a été chargé de cette information.

Les fraudes de la maison Flageollet

Paris, 24 juin. — M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, a été appelé ce midi par perquisition pour retrouver certaines lettres de voiture qui regardent les fraudes douanières reprochées à la maison Flageollet et Cie.

Condamnation d'un anarchiste

Paris, 24 juin. — Le socialiste-révolutionnaire-anarchiste Vinchon a été condamné à 5 ans de prison et 2,000 fr. d'amende pour détention de matières explosibles.

En se retirant Vinchon, conformément à l'usage, a crié : Vive l'anarchie !

Les bijoux de Sarah Bernhardt

Paris, 24 juin. — Nous avons annoncé hier que Mme Sarah Bernhardt avait été volée de tous ses bijoux. Voici, d'après une dépêche de Rio-de-Janeiro, dans quelles conditions le vol a été accompli.

Avant-hier soir, pendant l'absence de l'illustre actrice qui se trouvait au théâtre, un porteur italien attaché à l'hôtel, et qui a disparu depuis, s'est introduit dans la chambre de Mme Sarah Bernhardt et a emporté une petite valise noire en cuir de Russie, contenant des bijoux. La femme de chambre, qui avait été laissée pour garder l'appartement, n'était endormie.

Les bijoux volés ont une valeur d'environ 300,000 fr. et comprennent de nombreux souvenirs remportés par Mme Sarah Bernhardt de ses tournées en Russie, en Autriche et en Italie.

Le chef de la police brésilienne a la liste des bijoux dérobés.

LE CHOLÉRA DANS LE MIDI

Alais, 24 juin. — Il y a une recrudescence dans l'épidémie. A Saint-Hilaire près Alais il y a eu hier deux décès cholériques.

Montpellier. — Depuis hier soir, date du premier cas cholériforme signalé, il y a eu, dans l'Hérault, 197 décès répartis dans 29 communes. L'épidémie est en décroissance.»

La situation est moins bonne à Florence, où il y aurait eu 20 décès.

CHAMBRE
Séance du 24 Juin

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Casimir Périer.

M. Des Etangs, entouré de MM. Robert Mitchell, Le Provost de Launy, de la Ferronnays, Grousset et Marins Martin, députe avec animation.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Lettres de démissions

M. le président. — J'ai reçu la lettre par laquelle M. Millevoye donne sa démission.

La lettre est lue au milieu de l'indifférence générale.

J'ai également reçu de M. Albert Ferry, député de Vosges, une lettre par laquelle il donne sa démission.

Secours contre les orages

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de la proposition de loi adoptée avec modification par le Sénat, ayant pour objet l'ouverture au ministère de l'agriculture des crédits destinés à secourir les populations atteintes par les orages, la grêle et les inondations dans plusieurs départements.

La proposition est adoptée à l'unanimité de 469 votants.

Les appontements de Pauillac

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux à exécuter pour la construction, sur la rive gauche de la Gironde, à Pauillac, d'un appontement public avec outillages, voies ferrées et annexes.

M. Chiché a la parole.

Il voit dans le projet une spéculation de M. Eugène Pereire qui a acheté des terrains à Pauillac et cherche à les mettre en valeur.

La chambre de commerce de Bordeaux a protesté.

Elle avait contre elle le gouvernement mais le cabinet, où figuraient MM. Constant et de Freycinet, tombait : et c'est une carte dont Bordeaux n'est sûrement plus tôt que Golypso du départ d'Ulysse.

Les nouveaux ministres des travaux publics se sont laissés malheureusement circonvenir par leurs bureaux. Un ancien ref sé, M. Yves Guyot, interprète de la manière la moins libérale une loi de l'Empire.

M. Chiché se plaint qu'on ait mis dans la commission d'enquête trois Bordelais et que ce Pauillacais. (On rit).

Depuis trois ans que ce projet est à l'étude, il a toujours été approuvé par toutes les commissions qui ont eu à l'examiner ; la Chambre doit en finir avec des résistances parfaitement ridicules.

Cris — La clôture.

M. Jourde proteste contre cette demande.

La clôture n'est pas prononcée.

M. Jourde. — M. Eugène Pereire, menace actuellement de faire la loi à ce de Bordeaux. — Excl. sur divers bancs.

La chambre de commerce de Bordeaux devrait cependant bien avoir voix au chapitre.

On veut établir autour de Bordeaux des docks de Gironde, on va priver de tout élément de fortune et d'activité.

Il y a là une entreprise d'intérêt privé. Je demande à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles.

M. Lasserre, rapporteur. — Après le discours qu'il est et si complet de M. du Périer de Larsan, la tâche du rapporteur est bien diminuée.

Je me contenterai de résumer les débats et de remettre un peu les choses au point.

En vertu d'un décret, la Compagnie transatlantique est en possession d'établir des appontements pour ses propres navires.

Ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est d'autoriser les autres navires à utiliser l'outillage qu'elle a établi.

Devons-nous accorder cette autorisation; là est encore la question. La commission vous propose de l'accorder du moment où il n'y a dans le cahier des charges rien qui soit de nature à imposer dans l'avenir des charges inutiles au commerce. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

La concession est faite sans monopole ni privilège d'aucune sorte, sous garantie d'intérêt. L'Etat se réserve d'établir ou d'autoriser la perception de droits de quai et de magasinage en locaux.

Après quelques observations de M. Darrigneri qui vient expliquer l'attitude du conseil général de la Gironde, de M. Vieljeux qui compare les propositions faites par la compagnie transatlantique et celles de la chambre de commerce, la chambre par 445 voix contre 97 décide l'urgence.

Le passage à la discussion des articles est voté à main levée.

La Chambre adopte les articles un à cinq, puis l'ensemble du projet.

Demande d'amnistie

M. Dreyfus, au nom d'un certain nombre de ses collègues dépose une demande d'amnistie pour tout condamné pour fait politique. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Duputz. — Je ne comprends l'urgence ni la discussion immédiate mais je me réserve de combattre la discussion au fond.

M. Dreyfus. — Je maintiens pour l'urgence et la discussion immédiate.

La Chambre déclare d'urgence et décide de passer immédiatement à la discussion.

M. Dreyfus. — En faisant ma proposition j'ai pensé qu'il y avait en ce moment dans les prisons de la République quelques condamnés qui, ayant été frappés, et si leur attitude méritait la mesure de clémence qu'ils sollicitent (Applaudissements).

Dans le domaine social, il faut faire des catégories : s'il y a des égarés il y a aussi ceux qui les font et profitent de leur égarement. Les premiers méritent qu'on leur fasse grâce et le second à l'occasion de la fête nationale. Pour les autres, il faut leur montrer les effets de la loi. La grâce fera ce qui est nécessaire. Il n'y a ici aucune place à l'amnistie.

M. Dreyfus. — Il est des heures où il faut faire un pas en avant. Paris entend ce matin la voix on jette parfois un pays dans la révolution (Mouvements divers)

M. Lavy. — Je m'étonne que M. Dreyfus ait oublié ceux qui précisément ont été les plus rudement frappés par les événements. Il faut être indulgent pour ceux auxquels la vie a été dure mais non pour ceux qui ont toujours été des provocateurs se cachant au moment du danger, pour ceux qui dans un intérêt personnel ont troublé la paix. (Applaudissements).

A la majorité de 337 voix contre 115 sur 452 votants, la Chambre décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

La loi sur les cadres

M. Mézières, président de la commission de l'armée, d'accord avec le gouvernement, au nom de la commission, demande à la Chambre de mettre en tête de l'ordre du jour de lundi deux projets de loi concern nt le remplacement des sous officiers et la constitution des cadres.

M. Lotzillon, ministre de la guerre. — Le gouvernement est en effet d'accord avec M. Mézières sur la demande qu'il vient d'être portée.

Plusieurs membres demandent le maintien de l'ordre du jour.

M. le président. — Je consulte la Chambre sur le maintien de l'ordre du jour.

Il est procédé au scrutin qui donne lieu à pointage.

La séance suspendue à 6 h. 10 est reprise à 6 h. 35. Par 6 voix de majorité la Chambre décide de mettre en tête de l'ordre du jour le projet de loi sur les cadres.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance lundi.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le Budget de 1894

Paris, 24 juin. — A l'issue du conseil, M. Ch. Dupuy a reçu M. Bardeau, président de la commission du budget, qui venait s'entendre avec lui de la discussion du budget de 1894.

Le gouvernement sera entendu lundi par la commission, conformément à ce qu'elle en a fait, et la discussion en séance publique commencera jeudi prochain.

Le rapport général de M. Dubost sera distribué lundi ou mardi.

Rapport sur les droits de douane

On a distribué à la Chambre, le rapport de M. Pér er de Larsan sur la proposition déjà adoptée par la Chambre, puis modifiée par le Sénat et ayant pour objet de suspendre les droits de douane sur les fourrages.

Ce rapport propose l'adoption du texte qui revient du Sénat et qui substitue les mots « surtaxes d'entrepôt » aux mots « droits d'entrepôt ».

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Crédit Foncier de France

Obligations foncières 4 0/0 de 1853

Le numéro 10021 gagne 100.000 francs.
Le numéro 161839 gagne 50.000 francs.
Le numéro 44848 gagne 20,000 francs.

Obligations foncières 4 0/0 1863

Numéros gagnant dans les 40 séries : 9099.

Numéro gagnant dans les 100 séries : 84 restant dans la série, 30,000 francs dans la 8e série ; 5,000 fr. dans les 5e, 11e, 25e, 30e, 32e, 33e, 35e et 40e séries ; 1,000 francs dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 3 20 0/0 de 1892

Le numéro 30664 sera remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 307606 sera remboursé par 30,000

Les numéros 79219 298979 seront remboursables chacun par 10,000 francs.

Les numéros 31470 97095 271675 454039 chacun par 5,000 francs.

30 autres numéros sont remboursables par 1,000 francs.

Nouvelles Étrangères

La catastrophe de la « Victoria »

Londres, 24 juin. — Une dépêche de l'amiral Markham, datée de Tripoli de Syrie, le 23 juin, annonce que 382 hommes de la *Victoria* ont été sauvés, ce qui, avec les 34 officiers sauvés, porte le total des survivants à 396. Il y avait à bord 718 personnes. Le nombre des noyés est donc de 322.

La composition du Reichstag

Berlin, 24 juin. — Voici à titre de renseignement quant aux prévisions, le pointage fait à la chancellerie de l'empire sur la composition approximative du nouveau Reichstag après le scrutin de ballottage.

Partisans de la loi militaire :	
Conservateurs de toute nuance.	101
Antisémites.	8
Nationaux libéraux.	58
Polonais.	20
Union progressiste.	10
Total.	196

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 68

VIVIANE

TROISIÈME PARTIE

Après avoir assez longuement étudié le cadavre et la position qu'il occupait, M. Delalande se dirigea vers le fourré ; les branches étant très serrées, il fut obligé de les écarter péniblement.

— Sans doute, dit le garde, un particulier qui sera chassé ce endroit pour se soustraire à nos regards.

— Non, répliqua vivement le juge, il se serait débarrassé des vêtements pour se pénétrer ; et ces vêtements ne sont pas déchirés. Je crois bien qu'on l'a tué ailleurs et qu'on l'a traîné ici en écartant les branches. Et cependant, voici le plastron !

Son pied venait de heurter l'arme.

— Comment était placé le corps?

Le garde indiqua la position qu'occupait le cadavre dans le fourré.

— Ce n'est pas un suicide, conclut M. Delalande après un instant de réflexion. Pour que cet homme se fût suicidé, il faudrait qu'il eût ramassé son fusil, qu'il l'eût armé, qu'il l'eût installé, il aurait peut-être pu se tirer une balle dans la gorge, mais pas dans le temps qu'il y a entre l'instant nécessaire. Cet homme a donc été assassiné, et on a essayé de faire croire à un suicide.

Il revint dans l'allée, retourna le cadavre et vit en dessous, un sang gros amas de feuilles sèches.

Il souleva un paquet de ces feuilles et constata que la terre était imbibée de sang.

— Voici l'endroit où ce malheureux est tombé. Après le crime, l'assassin a introduit sa victime dans le fourré ; et il a recouvert le sang avec des feuilles. Lorsque vous avez traîné le corps de la fourré dans l'allée, vous avez écarté une partie de ces feuillages, mais le plus gros était resté sous lui : voici bien la tâche principale.

En ce moment, un homme portant une livrée, arriva en courant, passa malgré les gendarmes et s'arrêtant devant le cadavre, bégaya tout effrayé :

— C'est lui ! C'est monsieur !

— Monsieur... qui ?

— Le baron de Montmoran, mon pauvre maître. Tout à l'heure, j'ai été bouleversé de ne pas le trouver dans sa chambre... Et, comme des voisins m'ont dit qu'on venait de découvrir un suicidé dans le bois...

— Pourquoi donc votre maître se serait-il suicidé ?

— Il avait tant le chagrin de la perte de sa femme !...

— Et c'est bien le pistolet de votre maître ? demanda M. Delalande, en montrant l'arme au domestique.

— Non, monsieur, je ne lui connaissais pas ce pistolet. D'ailleurs, il ne l'a lui enfermé. M. Delalande examinait l'arme, forte, mais très soignée, très élégante.

Sous la crosse, un écusson était gravé.

— Ce n'est pas l'écusson de mon maître, affirma le domestique.

Suivant une habitude prise dès ses débuts, M. Delalande commença de dessiner un plan détaillé du lieu du crime.

Bientôt il fut rejoint par le Procureur impérial, le greffier du juge, le commissaire de police ; et, tandis qu'ils recommençaient l'instruction déjà faite par M. Delalande, celui-ci achevait son plan.

Puis on transporta le cadavre dans la villa où dormait encore la pauvre enfant, que cet assassinat rendait doublement orpheline. Et les dépositions du domestique, de la cuisinière et de la nourrice permirent aussitôt d'établir la situation de la victime et les circonstances qui, selon eux, r ndaient très acceptable l'idée du suicide.

Les circonstances furent confirmées par le frère du mort, le comte de Montmoran, qu'on prévint par dépêche et qui arriva dans la matinée. Son frère cadet, le baron de Montmoran avait toujours été avec leur mère l'objet d'attention fait marin, comme tous ceux de sa race, le cadet s'était consacré à la comtesse douairière ; il était, d'ailleurs, d'un caractère très doux, pas avantureux, et l'on sait sa vie à écrire des études historiques.

Avant de mourir, sa mère avait eu le bonheur de le marier selon ses vœux, et, depuis, le grand deuil qui frappait la famille ouvrait le monde et avait jalousement caché à Ville-d'Avray, son bonheur de jeune marié.

Un second malheur l'avait frappé : sa femme était morte d'une embolie quelques heures après la naissance de sa fille. Et son désespoir, avant été si grand que, le cercueil fermé, on l'emporta à sa fille, il alla dès lors suivi sa femme dans la tombe.

— Vous admettriez donc que votre frère se soit suicidé ? demanda le juge à M. de Montmoran, lorsque celui-ci eut achevé de donner ces détails.

Le comte répond t par des sanglo's et murmura :

— Hélas ! Ce n'est que trop probable.

— Votre frère avait-il des ennemis ?

— Je ne lui connais ais que des amis.

— Avait-il de l'argent chez lui ?

— Je l'ignore.

— Qu'a-t-il fait hier soir ?

Le domestique et la cuisinière répondirent sans hésiter.

La veille, M. le baron, comme tous les soirs avait assisté au coucher de sa fille. Puis il avait dîné.

— Seuls ?

— Oui, seul, quoi qu'il eût annoncé qu'il attendait quelqu'un.

Mais au moment du dîner, une lettre était arrivée, et il avait dit :

— Servez. Cette personne ne viendra pas.

— Il n'a pas nommé cette personne ?

— Non.

— Et cette lettre ?...

— Il l'a brûlée avant de se mettre à table.

Vers dix heures il est sorti pour se promener un promener un peu, mais nous n'dit de nous coucher.

— Avait-il passé toute la journée à Ville-d'Avray ?

— Non, il était allé à Paris l'après-m di.

Pourquoi? On l'ignor it.

M. Delalande monta alors le pistolet au comte de Montmoran.

— Connaissez-vous cet écusson ?

Le comte mit à peine j-ti les yeux sur l'écusson, qu'il balbutia, tout terrifié :

— Il n'en était pas de même entre votre frère et lui.

— Non. Mon frère l'a toujours défendu ; et je crois avoir compris que, comme le marquis se disposait à quitter la France, pour chercher fortune en Amérique, mon frère était fui avancer une somme relativement considérable.

M. Delalande s'informa encore du nom du banquier du mort, de l'adresse de l'hôtel habité momentanément par le marquis de Trévenec ; puis, il remercia le comte et passa près d'une heure à examiner le cadavre avec le médecin, qui venait d'arriver.

Les gendarmes, expédiés dans le bois, rentraient sans avoir rien découvert de suspect : l'assassin, en aimantant qu'il y eût eu assassinat, avait d'ailleurs eu tout le temps de disparaître, la nuit remontant environ à cinq heures du soir.

Quand M. Delalande fut chargé d'une instruction, il ne vivait plus que pour cette instruction ; il ne se donna même pas le temps de déjeuner, poursuivit son enquête à Ville-d'Avray jusque vers une heure, puis il partit pour Paris.

Et, à la fin de l'après-midi, il se présentait dans un petit hôtel de l'impasse du Havre et demandait M. de Trévenec.

On lui indiqua un numéro de chambre au quatrième étage.

Il monta, et une femme, très simplement vêtue, le reçut sur le seuil de cette chambre.

— Votre mari, ma'ame ?

— Veuillez parler bas, monsieur. Mon mari est très fatigué par tous les soins qu'il a dû fa re au moment de notre départ, et il dort. Que voulez-vous de lui ?

— Il faut que je lui parle sans tarder.

— Il s'agit donc d'une chose importante ?

— Très grave.

— Mais qui êtes-vous, monsieur ?

Il se nomma.

La femme eut une sorte d'effroi ; toutefois, M. Delalande n'en conclut encore rien sachant que ce l'ordinaire d'instruction impressionne les consciences les plus tr nquilles.

Comme il regret, la femme, après l'avoir introduit, écarta les rideaux du lit et éveilla son mari.

Le marquis de Trevenec avait un visage ravagé; et ce réveil en sursaut lui donnait une expression hagarde.

— Que me veut-on ?

Il descendait de son lit, où il s'était jeté tout habillé.

(A suivre) PIERRE SA LES.